

Formulaire d'inscription Accueil extrascolaire de Villaz-St-Pierre / La Folliaz

Photo de
l'enfant

Je souhaite inscrire mon enfant à l'accueil extrascolaire dès la rentrée 2019/2020

Informations sur l'enfant	
Nom et prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Nationalité	
Langue maternelle	
Eventuellement autre langue	

Frères et sœurs	
Nom et prénom	Date de naissance

Assurance-santé	
Médecin traitant Téléphone	
Assurance maladie/accident N° assuré	
Suivi des vaccins	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Assurance RC obligatoire	
Nom	
N° de police	

Informations scolaires				
Degré scolaire (en 2019-2020)	1H <input type="checkbox"/>	3H <input type="checkbox"/>	5H <input type="checkbox"/>	7H <input type="checkbox"/>
	2H <input type="checkbox"/>	4H <input type="checkbox"/>	6H <input type="checkbox"/>	8H <input type="checkbox"/>
Nom de l'école				
Nom de l'enseignant (e) 1				
N° de téléphone de l'enseignant (e) 1				
Nom de l'enseignant (e) 2				
N° de téléphone de l'enseignant (e) 2				

Médicaments/Maladie

Dans les situations quotidiennes à l'accueil, le personnel ne donne aucun produit thérapeutique **de son propre chef** à un enfant. Cela concerne aussi bien les médicaments classiques de la médecine traditionnelle que les substances de la médecine alternative (homéopathie, phytothérapie, etc.).

Si l'enfant arrive à l'accueil en bonne santé et qu'il développe soudainement des douleurs, de la fièvre ou d'autres symptômes, le personnel de l'accueil contacte les parents ou le service médical d'urgence si l'état de santé de l'enfant le nécessite.

Cependant, avec le consentement et selon les instructions des parents, si l'enfant souffre d'une maladie aiguë qui nécessite une thérapie médicamenteuse, l'administration d'un produit thérapeutique par le personnel de l'accueil est possible dans certaines situations (antibiotique, collyre, etc.).

Si un enfant souffre d'une maladie chronique (par exemple diabète juvénile, asthme, épilepsie, migraines, etc.) et doit prendre régulièrement des médicaments ou lors d'une crise, les parents informent le personnel de l'accueil de cette maladie et comment réagir en cas d'urgence. Les parents veilleront à donner les médicaments en suffisance et à les compléter le cas échéant.

Une trousse contenant quelques pansements et désinfectants, ainsi qu'une poche à glace pour traiter les petites blessures et contusions et administrer les premiers soins en cas d'accident est à disposition du personnel de l'accueil.

Votre enfant souffre-t-il d'une maladie particulière, si oui, laquelle ?	
Suit-il un traitement médical, si oui, lequel ?	
Présente-t-il des allergies, si oui, lesquelles ?	
Autorisez-vous la prise d'Arnica ?	

L'accueil décline toute responsabilité au cas où les points ci-dessus ne devaient pas être remplis de manière complète.

Facultatif : autres renseignements susceptibles de favoriser la prise en charge de l'enfant (situation perturbante, problèmes relationnels, phobies, conflits, etc.).

Rappel : En cas d'urgence médicale durant les heures de l'accueil, les parents seront appelés en premier et, si nécessaire, il sera fait appel à un médecin ou à une ambulance, celle-ci aux frais des parents.

Fréquentation(s) souhaitée(s)

Tarifs

Prix de l'heure : CHF 9.00 (sans subvention, voir les tabelles) – Toute unité entamée est facturée dans sa totalité.

Prix des repas : Petit déjeuner : CHF 4.50 Repas de midi : CHF 8.00

Fréquentation

L'enfant est inscrit pour fréquenter l'accueil à jours et heures fixes. Pour les enfants inscrits irrégulièrement, les parents s'engagent à fournir **au plus tard 1 mois à l'avance** les unités d'accueil souhaitées.

Mon enfant viendra les jours suivants :

- Régulièrement (toutes les semaines de la même façon)
- Irrégulièrement (les horaires changent chaque mois)
- Occasionnellement, sans besoin précis, selon disponibilité de l'accueil

Marquer d'une croix les unités où l'enfant fréquentera l'accueil extrascolaire :

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	06h30 – 07h00 Matin					
Unité 2	07h00-08h00 Matin					
Unité 3	08h00-11h35 Alternance du matin	Fermé				Fermé
Unité 4	11h35-13h35 Midi					
Unité 5	13h35-15h15 Alternance de l'après-midi			Fermé		
Unité 6	15h15-17h00 Après-midi			Fermé		
Unité 7	17h00-17h30 Soir			Fermé		
Unité 8	17h30-18h00 Soir			Fermé		

Si l'enfant est présent à l'unité 1 :

- Il aura déjà déjeuné : Oui Non

Si non :

- Il prend le déjeuner à l'accueil au prix de CHF 4.50 Oui Non

- Il vient à l'accueil avec son déjeuner Oui Non

Autorisations particulières

Nous autorisons le transport de notre enfant en voiture privée (cas exceptionnel) Oui Non

Nous autorisons notre enfant à être pris en photo dans le cadre de l'accueil. Oui Non

Nous autorisons des sorties (promenades, activités en forêt) sous surveillance du personnel de l'accueil. Oui Non

Trajets

Comment l'enfant rentre-t-il à la maison après l'accueil ?

Accompagné : veuillez fournir les noms, prénoms et téléphones des personnes venant chercher votre enfant à l'accueil.	
Seul :	J'autorise mon enfant à rentrer seul. Signature(s) :

Informations sur les parents

Nom et prénom de la maman			
Adresse et domicile			
Vit avec l'enfant		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Téléphone		E-mail	
Portable		N° AVS	

Nom et prénom du papa			
Adresse et domicile			
Vit avec l'enfant		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Téléphone		E-mail	
Portable		N° AVS	

Taux d'activité de travail de Madame : _____

Taux d'activité de travail de Monsieur : _____

Situation familiale, si représentants légaux non mariésPartenariat enregistré - Concubin
Nom et prénom du conjoint Famille monoparentale Garde partagée

Personne (s) à contacter en cas de nécessité ou d'urgence :

Pour les enfants de parents divorcés ou séparés qui a le droit de venir chercher l'enfant :

Adresse pour envoi de la facture

Nom et prénom

Adresse et domicile

Documents à fournir

Les pièces suivantes doivent être jointes au formulaire d'inscription :

A. Tous	1. Avis de taxation
B. Personnes imposées à la source	1. Certificat d'impôts à la source
C. Pour les indépendants si exclu du point A.	1. Bilan, compte de pertes et profits 2. Montant de l'assujettissement à l'AVS
D. Pour les personnes en recherche d'emploi	1. Attestation de suivi et de recherche d'emploi de l'ORP 2. Relevés de la Caisse compensation (allocations chômage)
E. Pour les personnes séparées ou divorcées	1. Décision du juge et/ou accord signé(e) par les 2 conjoints
F. Changement de situation	1. Dernier(s) certificat(s) de salaire annuel 2. Trois dernières fiches du salaire mensuel 3. Décision de taxation et dernière déclaration d'impôts ou simulation FriTax
G. Autres documents utiles	1. Attestations diverses nécessaires (pédiatre, ORP, service social, etc.) 2. Attestation médicale pour restriction alimentaire 3. Toute autre pièce jugée utile

Pour les personnes ne souhaitant pas fournir les justificatifs liés au revenus, le tarif maximum est appliqué.

Nous ne désirons pas fournir les justificatifs **Faute de production de toutes ces pièces, l'inscription ne sera pas prise en compte.**

Les données fournies seront traitées de manière strictement confidentielle.

En cas d'absence de l'enfant, les parents avertissent au plus vite le personnel de l'accueil et transmettent les informations sur toutes les sorties scolaires prévues le plus tôt possible.

Lors de rendez-vous chez le médecin ou le dentiste, les parents ont la responsabilité d'accompagner les enfants, en aucun cas le personnel de l'accueil n'assumera cette tâche.

Le (la) soussigné(e) demande l'inscription de son enfant à l'accueil extrascolaire des Communes de Villaz-St-Pierre et de La Folliaz, certifie que les renseignements fournis sont exacts, s'engage à s'acquitter de ses factures dans les 30 jours et accepte le projet du règlement communal et du règlement d'application.

Date : _____

Signature(s) : _____